

## La Métropole Rouen Normandie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie s'engagent pour le climat

La Métropole Rouen Normandie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie partagent des valeurs et objectifs communs, notamment celui de renforcer la visibilité de l'artisanat sur le territoire métropolitain. Les deux entités conventionnent depuis 2015. Ce partenariat se traduit par la réalisation d'actions concrètes sur le territoire en faveur d'un développement économique durable et socialement responsable des entreprises artisanales du territoire, et plus largement de l'économie de proximité. Ce 9 mai 2023, une nouvelle convention de partenariat a été signée, autour notamment de trois actions phares : la prolongation du label Eco-défis, le lancement d'un diagnostic mobilité et le lancement d'un diagnostic déchets et rejets.

Pour Nicolas Mayer-Rossignol, Maire de Rouen, Président de la Métropole Rouen Normandie, Abdelkrim Marchani, Vice-Président en charge de l'économie et l'attractivité et Guillaume Dartois, Président de la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Normandie et Guillaume Dartois, Président de la Chambre de Métiers et d'Artisanat de Normandie – Seine-Maritime : « *Le commerce et l'artisanat sont les locomotives de l'économie rouennaise. De nouveaux défis s'imposent à ces petites entreprises, et ils sont de taille : logistique décarbonée, durabilité environnementale et sociale du modèle économique, nouvelles attentes des consommateurs... Nous devons être présents pour soutenir et accompagner ce riche vivier artisanal dont nous sommes si fiers.* »

La Métropole Rouen Normandie compte sur son territoire un peu plus de 10 000 entreprises artisanales, dont une majorité d'activités de services. Le nombre d'entreprises artisanales est en hausse de plus de 47% par rapport à 2016. L'artisanat participe incontestablement au rayonnement du territoire. La convention de partenariat, signée entre les deux entités, visé à accentuer la visibilité des entreprises artisanales et à favoriser une économie plus durable, au cœur du territoire.

### Prolongation du dispositif « Label Eco-Défis »

L'opération Labels Eco Défis, initiée en 2018, vise à fédérer les acteurs du tissu d'artisanat local autour de la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la transition écologique. Avec déjà 185 entreprises labélisées, l'opération est un succès qui séduit de plus en plus d'artisans et de commerçants du territoire.

La Métropole Rouen Normandie et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie ambitionnent d'accompagner 60 nouvelles entreprises vers une labélisation en 2023.

L'opération menée conjointement avec le programme *Mon Propre Quartier*, visant l'implication des commerçants des quartiers concernés par la démarche, va également se poursuivre. Des animations seront proposées auprès des riverains et des commerçants-artisans du quartier, qui seront invités à pérenniser leurs engagements dans la transition écologique et dans l'amélioration du cadre de vie du quartier, afin de faire évoluer les habitudes de consommation. A ce jour, 20 entreprises de l'opération *Mon Propre Quartier* se sont engagées dans la démarche *Labels Eco-Défis*.

### Diagnostic mobilité

La pollution de l'air et les coûts des déplacements font de la mobilité des entreprises un enjeu à la fois humain, économique, réglementaire et environnemental. L'optimisation des déplacements se doit d'être désormais au cœur de la stratégie des entreprises, notamment en ce qui concerne la gestion du dernier kilomètre pour les livraisons et approvisionnements.

Pour ces raisons, la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de Normandie et la Métropole Rouen Normandie proposent de réaliser des diagnostics individuels de mobilité au sein des entreprises artisanales. Toutes les entreprises immatriculées à la CMA et disposant d'une flotte d'au moins trois véhicules sont éligibles à ce dispositif. L'objectif : accompagner les entreprises vers des solutions de mobilité plus durables, en leur facilitant l'information et l'accès aux solutions existantes sur le territoire.

### Diagnostic déchets et rejets

Toutes les entreprises identifiées comme impactantes sur le milieu naturel et la ressource en eau pourront désormais faire appel à la CMA pour la réalisation d'un diagnostic spécifique *Déchets et Rejets*, permettant d'aborder les points suivants :

- La gestion des eaux, des effluents et des rejets (pré-traitement des eaux de process, rejet des effluents pollués, raccordement aux réseaux Eaux Usées et Eaux Pluviales, ruissellement...);
- La consommation d'eau ;
- Le stockage des matières dangereuses ;
- La gestion et la prévention des déchets (dangereux, recyclables, organiques, spécifiques...);
- La gestion des risques (pollution accidentelle, inondation, incendie...);
- Le contexte réglementaire ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) pour les entreprises concernées.

Ce diagnostic inédit sur le territoire permettra notamment de compléter le dispositif de financement déjà en place. En effet, la CMA a conventionné avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour permettre aux entreprises de bénéficier d'aides financières à la mise en conformité de leurs sites d'activités, concernant la gestion de leurs produits dangereux et rejets polluants. Le taux de subvention varie de 40% à 60% du montant des investissements éligibles selon la taille et le chiffre d'affaires des entreprises

**Contact presse**

Justine HUNAUT-DEQUATREMARE

[justine.hunaut-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:justine.hunaut-dequatremare@metropole-rouen-normandie.fr)

02 76 30 31 33 | 06 60 71 99 61